



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47255

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant les décisions du ministre pour la rentrée 1997 du lycée Edouard-Branly, à Amiens (Somme), qui aboutirait à une baisse des dotations horaires de 6 %, à la suppression de six postes et à une augmentation des heures supplémentaires équivalente à huit postes et demi. Les enseignants, leurs syndicats, les parents d'élèves et leurs associations refusent à juste raison ces orientations. Il lui demande d'annuler ces dispositions. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer les moyens de la réussite scolaire de l'ensemble des élèves.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire rigoureux, le budget 1997 preserve les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires de l'éducation nationale et, grâce à une meilleure répartition, respecte les engagements qui ont été pris. Pour le second degré, le budget se traduit par une reconduction des moyens dévolus à l'enseignement malgré la tendance globale à la diminution des effectifs, amorcée depuis la rentrée 1996. Cette tendance globale traduit des situations démographiques en réalité très contrastées sur l'ensemble du territoire national, les moyens d'enseignement nécessaires à l'accueil d'importants effectifs supplémentaires encore prévus à la rentrée 1997 dans certaines académies étant financés par redéploiement, des retraites de moyens étant opérées dans d'autres. C'est ainsi que l'académie d'Amiens, qui doit enregistrer une diminution de ses effectifs d'élèves du second degré à la prochaine rentrée, et dont la situation s'est avérée relativement plus favorable que la moyenne nationale au vu du bilan interacadémique établi à la rentrée 1996, s'est vu retirer 10 emplois et 60 heures supplémentaires-année. S'agissant plus spécialement du lycée Edouard-Branly d'Amiens, la démarche suivie par les services rectoraux d'Amiens pour arrêter la dotation horaire globale de cet établissement ne peut être que confirmée par l'administration centrale. Compte tenu de l'évolution démographique que connaît le lycée Edouard-Branly, un ajustement de ses moyens était inévitable ; il n'en demeure pas moins qu'il continue à se situer à un rang relativement privilégié par rapport aux autres établissements tant du département que de l'académie.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47255

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 186

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1203